

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230911-019****du 11 septembre 2023****n°019****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (22) : M. ABELIN, M. PICHON, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. MEUNIER, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. TARTARINPOUVOIRS (1) : M. DROIN donne pouvoir à M. ABELINEXCUSES (3) : Mme GODET, M. MICHAUD, M. BAILLY

Nom du secrétaire de séance : Alain PICHON

RAPPORTEUR : Monsieur Cyril CIBERT**OBJET : Partenariat entre L'Atelier Chantier d'Insertion Grand Châtellerault site de Lencloître et l'association ACTION OZON**

L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) de Grand Châtellerault accompagne les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en leur proposant un accompagnement socio-professionnel et un travail par le biais du contrat à durée déterminée d'insertion.

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés en parcours d'insertion, les ACI d'Action Ozon et de Grand Châtellerault site de Lencloître souhaitent mettre en place un partenariat à titre gratuit.

Les deux chantiers exercent leurs fonctions sur des secteurs différents, l'un en secteur urbain et l'autre en secteur rural, respectivement assurés par Action Ozon et l'ACI de Grand Châtellerault.

Ce partenariat doit permettre aux agents de l'ACI Grand Châtellerault site Lencloître de découvrir le métier d'employé de ménage en immeuble collectif. C'est également l'occasion pour les salariés des deux structures d'acquérir de l'expérience et de nouvelles compétences, notamment, en leur permettant de partager leurs expériences professionnelles.

Présentation du partenariat :

Le partenariat prendra la forme d'une immersion des salariés de l'ACI Grand Châtellerault site de Lencloître aux côtés des salariés de l'ACI Action Ozon pour découvrir le métier d'employé de ménage en immeuble collectif.

6 salariés maximum de l'ACI Grand Châtellerault site de Lencloître interviendront ainsi pour deux demi-journées afin de réaliser des tâches d'employé polyvalent d'entretien dans la zone du quartier de la Plaine d'Ozon.

Les salariés en parcours d'Action Ozon et de Lencloître, seront répartis en équipes sous la responsabilité des encadrantes techniques d'insertion des deux structures, ci-après nommées :

- Mme TIGHEDOUINE Salima pour l'ACI ACTION OZON*
- Mme TRAICHE Noura pour l'ACI Grand-Châtellerault*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230911-019

du 11 septembre 2023

n°019

page 2/2

* * * * *

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et l'article 3-I-1.1 au titre du développement économique,

VU les statuts de l'association ACTION OZON

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner les salariés dans leur projet de vie et dans leur projet d'insertion professionnelle,

CONSIDÉRANT l'importance de ce partenariat avec ACTION OZON pour concourir à ces objectifs pour les salariés des 2 structures,

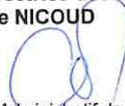
CONSIDÉRANT que ce partenariat devrait voir le jour fin 2023,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le partenariat entre l'ACI Grand-Châtellerault site de Lençloître et l'ACI de l'association ACTION OZON à des fins pédagogiques.
- d'approuver la signature de la convention ci-annexée fixant le partenariat entre l'ACI Grand-Châtellerault site de Lençloître et l'ACI de l'association ACTION OZON.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT**Entre :**

L'atelier Chantier d'Insertion de l'association ACTION OZON, représenté par Véronique LHOUMEAU, directrice de l'association,

situé 4 rue Stendhal à Châtellerault.

Et :

L'Atelier chantier d'Insertion Grand Châtellerault site de Lenclôître, représenté par Cyril CIBERT, Vice-Président à l'Economie Sociale et solidaire de Grand-Châtellerault.

situé 14 Rue St Exupéry 86140 LENCLOITRE.

Objectif de la convention :

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés en parcours d'insertion, les ACI d'Action Ozon et de Grand Châtellerault site Lenclôître décident de mettre en place un partenariat.

Les deux chantiers exercent leurs fonctions sur des secteurs différents, l'un en secteur urbain et l'autre en secteur rural, respectivement assurés par Action Ozon et l'ACI Grand-Châtellerault.

Ce partenariat doit permettre aux agents de l'ACI Grand Châtellerault site Lenclôître de découvrir le métier d'employé de ménage en immeuble collectif.

Les salariés concernés par l'action sont :

- POIDEVIN Benoist
- BOUTET Olivier
- MOBULEAU Kevin
- MC MAHON Xavier
- BRAYARD Franck
- DISSEMBERG Monia

Article 1 : description de l'action

L'association Action Ozon intègre sur ses chantiers les salariés de l'ACI Grand Châtellerault site Lenclôître précités.

Les salariés des deux structures réaliseront ensemble les tâches d'Employé Polyvalent d'Entretien et effectueront l'entretien des cages d'escalier des immeubles situés sur le quartier de la Plaine d'Ozon :

- Enlèvement des papiers et détritux aux abords de l'immeuble
- Balayage, lavage et désinfection des entrées, halls et escaliers
- Vidage des corbeilles à papier
- Nettoyage des portes des halls et de toutes les vitres
- Enlèvement des toiles d'araignées
- Nettoyage des rampes et interrupteurs
- Nettoyage des tâches aux murs
- Balayage et enlèvement des détritux des descentes de cave
- Balayage des sous-sols
- Nettoyage et désinfection des containers et locaux containers

Article 2 : organisation

Les salariés en parcours d'Action Ozon et de Lencloître, seront répartis en deux équipes sous la responsabilité direct de l'encadrant provisoirement désigné pour chaque équipe, qui aura autorité hiérarchique pour suivre la mission.

Les Encadrants Techniques d'Insertion des deux structures sont:

- Mme TIGHEDOUINE Salima pour ACTION OZON
- Mme TRAICHE Noura pour Lencloître.

Article 3 : temporalité de l'action

L'action se déroulera :

- le _____ 9 heures à 12 heures
- le _____ 9 heures à 12 heures

Article 4 : équipements et locaux

Les salariés du Chantier d'Insertion de Grand Châtellerault site Lencloître seront équipés de vêtements de travail et chaussures de sécurité ; ils pourront utiliser les locaux de l'association ACTION OZON.

Article 5 : assurance

Les deux structures déclarent avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant leurs salariés, auprès d'une compagnie d'assurance de leur choix.

Article 6 : litige

En cas de litige, il est expressément stipulé que le tribunal administratif de Poitiers sera seul compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application de la présente convention.

Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

Fait à Châtelleraut, le

Pour l'association ACTION OZON
La Directrice,
V. LHOUMEAU

Pour l'ACI de Grand-Châtelleraut
Le Vice-Président délégué à l'ESS,
Cyril CIBERT,